



ACCOMPAGNER VOS PROJETS ET CEUX DE VOTRE ENTREPRISE



BUILDERS ECOLE D'INGENIEURS

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Campus Sciences
1, rue Pierre et Marie Curie
14610 EPRON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

BUILDERS Ecole d'ingénieurs
Siège social : Campus Sciences
1, rue Pierre et Marie Curie
14610 EPRON

A l'Assemblée générale de BUILDERS Ecole d'ingénieurs,

1 ■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BUILDERS Ecole d'ingénieurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 ■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3 ■ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 ■ Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

5 ■ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6 ■ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies

ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 4 mai 2023

Le commissaire aux comptes,

BEWIZ AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Signé électroniquement le 04/05/2023 par
Camille Boivin



Camille BOIVIN



Comptes annuels au 31 décembre 2022

BUILDERS Ecole d'ingénieurs
Siège social : Campus Sciences
1, rue Pierre et Marie Curie
14610 EPRON

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	530 727	325 805	204 922	204 483
Immobilisations incorporelles en cours	155 556		155 556	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	681 581	515 192	166 389	194 424
Installations techniques, matériel et outillage industriels	758 149	566 306	191 844	118 360
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	4 963 458	4 143 182	820 276	688 553
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	16		16	16
Prêts				
Autres				
TOTAL I	7 089 488	5 550 485	1 539 003	1 205 836
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 787 281	8 814	3 778 467	3 370 453
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	740 770		740 770	842 253
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 852 381		2 852 381	2 666 874
Charges constatées d'avance	362 788		362 788	242 081
TOTAL II	7 743 221	8 814	7 734 407	7 121 661
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	14 832 709	5 559 299	9 273 410	8 327 496

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	2 478 159	1 978 276
Excédent ou déficit de l'exercice	217 331	499 883
Situation nette (sous total)	2 695 490	2 478 159
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	745 719	686 245
Provisions réglementées		
TOTAL I	3 441 209	3 164 404
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	264 526	29 250
TOTAL III	264 526	29 250
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	307 304	356 926
Emprunts et dettes financières diverses	187	217
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	426 716	430 165
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	765 357	780 634
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 021	86 075
Autres dettes	175 536	87 803
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 881 554	3 392 023
TOTAL IV	5 567 675	5 133 842
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	9 273 410	8 327 496

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	6 517 771	5 767 964
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 933 607	1 807 301
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	7 500	9 290
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	53 783	81 667
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	56 618	47 210
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	28 723	27 645
TOTAL I	8 598 003	7 741 076
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 030 803	2 291 579
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	69 072	101 148
Salaires et traitements	3 337 563	3 164 424
Charges sociales	1 306 032	1 225 824
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	431 021	478 774
Dotations aux provisions	235 276	29 250
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	293 820	286 521
TOTAL II	8 703 587	7 577 520
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(105 585)	163 556
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	13 881	2 345
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	13 881	2 345
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 786	6 642
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	5 786	6 642
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	8 095	(4 296)

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(97 490)	159 260
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	324 988	347 669
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	324 988	347 669
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	7 635	6 500
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	7 635	6 500
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	317 353	341 169
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 532	546
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	8 936 871	8 091 090
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	8 719 540	7 591 208
EXCEDENT OU DEFICIT	217 331	499 883
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et Méthodes Comptables

Informations complémentaires

BEWIZ AUDIT
20, Rue La Condamine 75017 Paris
Tél : 01 53 53 05 40
SIREN : 353 228 760 R.C.S. Paris

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total du bilan est de 9 273 410 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 217 331 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

L'Association à but non lucratif BUILDERS Ecole d'Ingénieurs a pour objet principal de réaliser des actions de formation et de recherche, en liaison avec les secteurs professionnels concernés, particulièrement ceux du Bâtiment et des Travaux Publics.

A cet effet, elle anime et développe les activités suivantes :

- Formation initiale d'ingénieurs
 - Formation en 5 ans, avec possibilité d'entrées après bac+2 en filières techniques et classes préparatoires CPGE
 - Cycle ingénieur sous statut étudiant ou apprenti
- Formation continue et prestations aux entreprises,
- Autres produits de formation,
- Recherche et valorisation de la recherche,
- Construction et suivi d'opérations de construction pour son usage,
- Assistance à maîtrise d'ouvrages de structures mises à sa disposition.

Ces différentes activités peuvent être mise en œuvre grâce aux différents organes de l'association comme l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le bureau de l'association BUILDERS Ecole d'Ingénieurs, l'équipe de direction de BUILDERS Ecole d'Ingénieurs, le Conseil de Perfectionnement, le Conseil de Direction et le Conseil Scientifique.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis en conformité avec les dispositions particulière du règlement n° 2018-06 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité de l'exploitation
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

BEWIZ AUDIT
20, Rue La Condamine 75017 Paris
Tél : 01 53 53 05 40
SIREN : 353 228 760 R.C.S. Paris

✓ Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue.

1. Agencements et aménagements : 10 ans
2. Matériel et outillage : 1 à 5 ans
3. Mobilier et matériel de bureau : 5 et 10 ans
4. Logiciels : 3 ans

Pour les équipements propres aux projets recherche, la durée d'amortissement appliquée correspond à la durée des projets.

✓ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Des indemnités de fin de carrière sont prévues par la convention collective. Le passif social du personnel qui serait de 136 817 € n'a pas fait l'objet d'une provision dans les comptes sociaux.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,77 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : 2015 - 2017

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans le cadre de sa démarche volontaire en matière de transition écologique et de responsabilité sociétale et après l'obtention du label DD&RS au printemps 2022, l'ESITC Caen est devenu BUILDERS Ecole d'Ingénieurs fin septembre 2022 pour contribuer à faire de la construction française une solution aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est à signaler.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- ✓ Les immobilisations sont soumises à la méthode prospective conformément aux nouvelles normes du plan comptable.
- ✓ L'association possède un CFA dont l'exercice est bénéficiaire de 248 837 €. Le montant des produits est de 1 527 001 € et des charges est de 1 278 164 €. Les dépenses engagées au titre du CFA au 31 décembre 2022 sont compensées essentiellement par les produits de la facturation à l'OPCO Constructys à hauteur de 1 329 849 €.
- ✓ Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 11 520 € TTC pour l'audit des comptes 2022 de l'Ecole et du CFA.